

**DEPARTEMENT  
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
31	35	34

SEANCE DU 30 OCTOBRE 2017

L'An Deux Mille Dix Sept  
et le trente octobre à huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune,  
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence  
de Monsieur Henri LEROY, Maire

**OBJET DE LA DELIBERATION****143\_1/17 RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2018****ETAIENT PRESENTS :**

Monsieur Henri LEROY, Maître Sébastien LEROY, Madame Christine LEQUILLIEC,  
Madame Monique ROBORY-DEVAYE, Madame Sophie DEGUEURCE, Monsieur  
Jean PASERO, Madame Claude CARON, Docteur Bruno MUNIER, Monsieur  
Georges LORENZELLI

Madame Arlette VILLANI, Monsieur Guy VILLALONGA, Madame Muriel BERGUA,  
Madame Marie TARDIEU, Monsieur Patrick LAFARGUE, Monsieur Patrick SCALA,  
Monsieur Alain AVE, Maître Julie FLAMBARD, Madame Cécile DAVID, Monsieur  
Serge DIMECH, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Cathy AIMAR, Monsieur Pierre  
DECAUX, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Dominique CAZEAU,  
Madame Pascale BELLYNCK, Monsieur Jean-Claude PLANTADIS, Madame  
Elisabeth VALENTI, Madame Martine LAUBENHEIMER, Monsieur Cédric AIMASSO

Monsieur Jean-Valéry DESENS, Monsieur Jean-François PARRA

**ETAIENT REPRESENTES :**

Monsieur Remy ALUNNI, Adjoint Municipal, représenté par Monsieur Jean Claude  
PLANTADIS, Conseiller Municipal

Madame Monique VOLFF, Adjointe Municipale, représentée par Madame Claude  
CARON, Adjointe Municipale

Madame Emilie OGGERO, Conseillère Municipale, représentée par Monsieur Pierre  
DECAUX, Conseiller Municipal

**ETAIT ABSENTE (Départ en cours de séance à 9h55) :**

Madame Nathalie PAVARD

Madame Cécile DAVID a été désignée Secrétaire de Séance

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES BP 2018**

Maître Sébastien LEROY expose au Conseil Municipal :

Chaque année, dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de la ville est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi « Notre » promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du débat d'orientation budgétaire.

Il est ainsi précisé à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le conseil municipal. (...) »

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au 2<sup>ème</sup> alinéa du présent article comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations (...). »

Le contenu exact de ce rapport a été précisé par le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Si le débat sur les orientations budgétaires doit avoir lieu, il doit aussi s'appuyer sur un rapport qui donnera lieu à une délibération spécifique.

Ce débat appuyé du rapport doit permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui vont être affichées dans le Budget Primitif.

C'est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la collectivité, sur sa capacité d'autofinancement, en tenant compte des projets de la commune et de la conjoncture économique.

Le Budget Primitif 2018 doit répondre aux attentes et aux préoccupations des mandolociens napoulois, tout en tenant compte du contexte économique national avec son impact au niveau local.

Le Vote du Budget Primitif 2018 aura lieu lors du conseil municipal du 12 décembre 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de

**PRENDRE ACTE** du rapport d'orientations budgétaires.

**Le Conseil**

**Après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires**

**Et après les interventions de Messieurs Sébastien LEROY, Jean Valery DESENS, Dominique CAZEAU, Henri LEROY, Cédric AIMASSO,**

**PREND ACTE** du débat consécutif à la présentation du rapport d'orientations budgétaires, conformément à l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures

Pour Copie Conforme  
P/O LE SENATEUR MAIRE  
Le Premier Adjoint

Maître Sébastien LEROY

